

MOUVEMENT 2019
des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat

DEMANDE DE PRIORITÉ AU TITRE DU HANDICAP



académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

Plateforme académique de
gestion des enseignants de
l'enseignement privé 1^{er} degré

PAGEP

Référence :
PAGEPANNEXE4

Dossier suivi par
Jean-Claude Masini
Téléphone
04 91 99 67 75

Fax
04 91 99 67 81

Mél.
ce.dpe5@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

NOM :
PRÉNOM :
Date de naissance :

N° de téléphone :
Courriel :

Situation de famille :
Nombre et âge des enfants à charge :
Position :

- Activité
 Congé parental depuis le jusqu'au.....
 CLM-CLD depuis le jusqu'au.....

Établissement d'exercice au 1^{er} septembre 2018 :
N° RNE de l'établissement :

Situation :

- Bénéficiaire de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
depuis le jusqu'au.....
(joindre la notification M.D.P.H.)
 Pas de RQTH

Personne concernée :

- Intéressé(e) Conjoint Enfant

Dans le cadre du mouvement 2019, je demande à bénéficier d'une priorité médicale au titre du handicap, et m'engage à adresser par courrier avant le 11 mars 2019, l'ensemble des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- Courrier motivé au médecin de prévention
 R.Q.T.H.
 Carte d'invalidité ou attestation de dépôt d'une demande de reconnaissance de travailleur handicapé pour l'enseignant, son conjoint ou son enfant.
 Tous justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
 S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Cette présente annexe **devra être adressée à la DSDEN des Bouches du Rhône-PAGEP** accompagnée, sous pli confidentiel et à l'attention du Médecin de Prévention, des pièces citées ci-dessus.

Date limite de réception des dossiers : le 11 mars 2019
Aucune demande reçue après cette date ne sera étudiée

A....., le.....
Signature du maître